

Monsieur le Conseiller fédéral
Alain Berset
Chef du Département fédéral de l'intérieur DFI
Secrétariat général SG-DFI
Inselgasse 1
3003 Berne

swissuniversities

Chambre des hautes écoles
universitaires

Werlen Raymond
Responsable
T +41 31 335 07 69
raymond.werlen@swissuniversities.ch

swissuniversities
Effingerstrasse 15, Case Postale
3000 Berne 1
www.swissuniversities.ch

Berne, le 26 mai 2015

Consultation relative à la révision totale de la loi fédérale sur l'analyse génétique humaine

Monsieur le Conseiller fédéral,

Bien que swissuniversities, la Conférence des recteurs des hautes écoles suisses, ne figure pas dans la liste des destinataires de la consultation citée en marge, sa Chambre des hautes écoles universitaire à jugé opportun, lors de sa séance des 7 et 8 mai 2015, de s'exprimer dans le cadre de la consultation citée en marge.

Le projet de loi exclut de son champ d'application les analyses à des fins de recherche qui sont réglées dans d'autres actes législatifs (art. 2 al. 4 litt. c). Il ne concerne donc pas directement les universités. Il règle néanmoins un domaine qui dépend étroitement de connaissances scientifiques et techniques en constante évolution, comme le souligne son article 27. Les rectrices, recteurs et présidents des douze hautes écoles universitaires suisses considèrent dès lors qu'une nouvelle loi est nécessaire et accueillent favorablement le projet de loi en consultation. Ils souhaitent toutefois attirer votre attention sur l'importance d'améliorer son contenu sur de nombreux points dans le sens des prises de positions suivantes, qu'ils soutiennent dans leur ensemble :

- 1) lettre du Professeur Wolfgang Berger du 8 avril 2015 de Schlieren,
- 2) prise de position de la Faculté de médecine de Zurich du 12 avril 2015, par le Professeur Rauch,
- 3) prise de position du CHUV du 2 avril 2015, par son Secrétaire général Inka Moritz,
- 4) prise de position des HUG du 31 mars 2015, par le Professeur Denis Hochstrasser,
- 5) prise de position de la Faculté de médecine de Genève du 6 mai 2015, par le Doyen Prof. Dr. Henri Bounameaux et
- 6) prise de position de l'Institut de droit de la santé de l'Université de Neuchâtel du 11 mai 2015, par le Professeur Dominique Sprumont

En vous remerciant de l'attention que vous et vos services accorderont à la présente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de mes sentiments distingués.



Prof. Dr. Martine Rahier
Présidente



Prof. Dr. Antonio Loprieno
Vice-président